

ORDONNANCE COLLECTIVE GMF

Code : **OPHT-01-GMF**

Date d'émission : Juin 2013

Révisée le :

Référence à un protocole
de soins infirmiers

OUI NON

Objet : Administrer une médication ophtalmique : Proparacaine (Alcaïne^{MC})

Professionnels habilités

- Infirmières habilitées et ayant les connaissances du GMF ou CRQ.

Secteur(s) d'activité(s) visé(s)

- GMF ou CRQ CIUSSS

Clientèle, catégories de clientèles ou situation clinique visée

- Toute clientèle se présentant au GMF ou CRQ

Activités réservées

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

Indication / Conditions d'initiation

- Suspicion de corps étranger ou d'abrasion cornéenne.
- En attente d'une intervention oculaire superficielle par le médecin
- Analgésique temporaire

Intentions thérapeutiques

- Administrer une à deux gouttes de proparacaine (Alcaïne^{MC}) 0,5% dans l'œil atteint ; peut-être répété aux 10 minutes si douleur persiste pour un maximum de 5 reprises ;
- Faire un test d'acuité visuelle : référer à la méthode de soins «Test de Snellen» ;
- Pour la clientèle incapable de faire le test de Snellen, surveiller les signes de détérioration de l'acuité visuelle en observant l'usager dans ses AVQ ;
- Aviser le médecin :
 - Si la vision est gravement atteinte ;
 - Si l'intégrité de l'œil est menacée.

Contre-indications / Limites / Référence au médecin

- Allergie connue à une des composantes du produit ;
- Perforation ou lacération oculaire ;
- Chirurgie oculaire récente (moins d'un mois) ;
- Histoire imprécise sur l'origine de la douleur ou de la rougeur de l'œil.

Effets secondaires

- Référer au médecin de garde.
- Brûlure, picotement ou rougeur de l'œil peut survenir.

Directive / Références aux outils clinique



Alerte nursing

- Proparacaine (Alcaïne^{MC}) : réfrigérer jusqu'à l'ouverture, indiquer la date d'ouverture et jeter après un mois.

Médecins répondants

- Médecin traitant ou le médecin de garde du GMF ou CRQ.

Sources

- Centre de santé et de services sociaux de Portneuf. DSI-Ordonnances collectives-O.C.56-2011-08-26.
- <http://maculacenter.com/eye-medication/proparacaine>

PROCESSUS D'ÉLABORATION :**Rédigé par :**

Fabien Ferguson, conseiller en soins infirmiers 3 juin 2013

Personnes consultées :

_____	_____
	Date
_____	_____
	Date

Validé par :

_____	_____
Mme Sylvie Bonneau, DSI	Date

Approbation (La signature du médecin se retrouve sur original)

Approbation médicale pour l'ordonnance collective <i>OPHT-01-GMF</i> Administrer une médication ophtalmique : Proparacaine (Alcaïne ^{MC}).				
NOM, prénom	NO DE PERMIS	SIGNATURE	DATE	TÉLÉPHONE
Bhérier Jean-Yves	73343	GMF Beauport	2013-10-14	418-667-7114
Jacob Renée	76101	GMF Beauport	2013-10-17	418-667-7114
Lefrançois Katleen	86299	GMF Beauport	2013-10-21	418-667-7114
Lefrançois Nil	72224	GMF Beauport	2013-10-13	418-667-7114
Lemelin Richard	86300	GMF Beauport	2013-10-18	418-667-7114
Martin Louise	76368	GMF Beauport	2013-10-23	418-667-7114
St-Aubin Diane	87152	GMF Beauport	2013-10-24	418-667-7114
Veilleux Sarto	78284	GMF Beauport	2013-10-17	418-667-7114